

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le **jeudi 21 décembre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le :  
15 décembre 2023Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;**Objet :**  
Décision modificative  
n°3 - Exercice 2023 -  
Budget annexe M43  
(point n°1)Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M.  
Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Daniel MACIEJASZ.*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKARÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ;*CALL* ; Mme Nadine DUCLOY ;Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;  
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;Nombre de titulaires  
présents :  
9  
Nombre de suppléants  
présents :  
4Nombre de suppléants  
votants :  
4Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI donné pouvoir à M. Christophe PILCH.Pouvoir(s) :  
1Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel KRUSZKA représenté  
par Mme Nadine DUCLOIS ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Philippe  
KEMEL représenté par M. Alain MASSON.Nombre total de  
votants :  
14Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRETAdministration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Nathan  
DELGUSTE ; William CLEMENT ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du  
contrôle de légalité

Le : 22/12/2023

Publication

Le : 22/12/2023

Certifié exécutoire

Le : 22/12/2023

**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-I et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Décision modificative n°3 – Exercice 2023 – Budget annexe M43**

**Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

Vu la délibération n°2023/19/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe selon la nomenclature comptable M43 ;

Vu la délibération présentée lors du conseil syndical du 29 juin 2023 portant sur la modification de l'affectation des résultats de l'année 2022 ;

Considérant la nécessité de réviser les crédits inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la décision modificative n°3 de l'exercice 2023 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

**Article 2 : VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 21 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**



**DM3 - 2023 - M43**

<b>Sens</b>	<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Service</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Dépenses	Fonctionnement	023	Ressources	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>					<b>1 000 000,00</b>
Recettes	Fonctionnement	73	Ressources	Impôts et taxes	1 000 000,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>					<b>1 000 000,00</b>
Dépenses	Investissement	21	Ressources	Immobilisations corporelles	400 000,00
Dépenses	Investissement	23	Ressources	Immobilisations en cours	600 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>					<b>1 000 000,00</b>
Recettes	Investissement	021	Ressources	Virement	1 000 000,00
<b>Total recettes d'investissement</b>					<b>1 000 000,00</b>

Section de fonctionnement -  
Section d'investissement -